

Décision du Maire n° 01217426A00027 portant sur le marché public pour la création d'une nouvelle cantine scolaire : Avenant n°1 – Lot 13 ELECTRICITE - GTEB – Entreprise MARTI

Madame le Maire de la Commune d'Olemps (Aveyron),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la Délibération du Conseil Municipal d'Olemps n° DL20200505 en date du 25 mai 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire, notamment son 4°,

Vu la Délibération du Conseil Municipal d'Olemps n° DL20240503 en date du 27 mai 2024 portant modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire, notamment son 4°,

Vu la Délibération N°DL20240508 du 27 mai 2024 portant approbation du plan de financement de la création d'une nouvelle cantine scolaire ;

Vu la Délibération N°DL20240901 portant attribution des marchés de travaux pour les lots relatifs aux travaux d'aménagement d'une nouvelle cantine scolaire et autorisant Mme le Maire à relancer une consultation pour les lots 6, 7, 12, 14 et 16 et de signer le marché avec la prestation la mieux-disante ainsi que tous les documents contractuels relatifs à ces marchés, y compris les éventuels avenants ;

DECIDE :

Article Premier : Les modifications introduites par le présent avenant et ayant pour conséquence une incidence financière sont les suivantes :

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : - 2 124.13 €
- Montant TTC : - 2 548.96 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2.31

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 89 800.71 €
- Montant TTC : 107 760.85 €

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse (adresse 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et de son affichage dans les formes prescrites et de sa notification à l'intéressé(e).

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, madame le maire a l'obligation de faire part de l'exercice de cette délégation lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 4 : Mme le Maire d'Olemps est chargée de la mise en œuvre de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département, aux services fiscaux et notifiée au demandeur.

Fait à Olemps, le 1^{er} juin 2026

Le Maire,



Danièle KAYA-VAUR



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1
LOT N°13
ELECTRICITE - GTEB

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Maître d'ouvrage
Mairie d'Olemps
Hôtel de ville
1 place de l'Hôtel de ville
12510 Olemps

B - Identification du titulaire du marché public.

ETABLISSEMENT MARTI
46 ROUTE D'ESPALION - 12850 ONET-LE-CHATEAU
Email: marti.electricite@orange.fr
TEL: 06.37.28.88.29
N°SIRET : 35300843600035

C - Objet du marché public

Objet du marché public :

Rénovation et aménagement d'une cantine scolaire

LOT N°13 – ELECTRICITE -GTEB

Date de la notification du marché public : 28 Octobre 2024

• Durée d'exécution du marché public : 1 mois de préparation + 7 mois d'exécution des travaux

• Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT: 91 924.84 €
- Montant TTC: 110 309.81 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Travaux commandés par le Maître d'Ouvrage

Modification du contrôle d'accès

Platines de rue kit avec poste intérieur	-1.00 U à 1 355.46 € =	-1 355.46 €
Bouton poussoir sonnette	+2.00 U à 42.87 € =	+85.74 €
Sonnerie forte puissance	+2.00 U à 162.83 € =	+325.66 €
Total Contrôle d'accès		-944.06 €

GTEB

Rajout délesteur sur programmation GTB 1.00 U à 205.17 € = 205.17 €

Total GTEB 205.17 €

Travaux non effectués pour économies:

Luminaire

Luminaire D	-2.00 U à 68.78 € =	-137.56 €
Luminaire F	-2.00 U à 87.59 € =	-175.18 €
Luminaire G	-6.00 U à 178.75 € =	-1 072.50 €
Total Luminaire		-1 385.24 €

Le CCAP n'est pas modifié.

Le CCTP n'est pas modifié.

Incidence financière selon prix unitaires marché entreprise et devis joint en annexe.

■ Incidence financière de l'avenant:

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

☐

NON

☒

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : - 2 124.13 €
- Montant TTC : - 2 548.96 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2.31

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 89 800.71 €
- Montant TTC : 107 760.85 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mme LOUBIERE Marie Présidente de la SAS MARTI	Onet le château, le 12/05/2026	SAS MARTI ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE 162 Avenue des Rosiers 12850 ONET LE CHATEAU Tél. 05 65 78 02 48 SIRET 353 008 436 00035

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Le Maire

A : Glémps, le 13/05/2026



Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Fait à Onet Le Château, le 18/05/2026 à 15h00

Mme LOUBIERE Marie

SAS MARTI

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

162 Avenue des Rosiers

12850 ONET LE CHATEAU

Tél. 05 65 78 02 48

SIRET 353 008 438 00035